

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les études sur les conflits d'intérêts effectuées à mon bureau sont en partie terminées. Cette étude comprend d'autres phases et il faut décider si le rapport sera publié de façon fragmentaire ou en totalité. Toutefois, j'examinerai volontiers la question étant donné les instances de mon ami.

* * *

L'INDUSTRIE

MICROSYSTEMS INTERNATIONAL—LA SUBVENTION— LES RISQUES DE CHÔMAGE AU CANADA—L'AMÉNA- GEMENT DE L'USINE D'ASSEMBLAGE EN MALAYSIA

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Industrie et du Commerce une ou deux questions que j'ai déjà soulevées à maintes reprises au sujet de Microsystems International. Étant donné qu'on a offert environ 31 millions de dollars à la société Microsystems ou qu'on s'est engagé, en vertu du programme d'industrie de la défense, à lui verser cette somme dont 8.1 millions ont déjà été remis, le ministre est-il au courant ou son ministère a-t-il été informé de la construction par la Microsystems International d'une usine de montage en Malaysia et une partie du travail qui aurait dû ou pu être accompli ici le sera-t-il en Malaysia à la nouvelle usine de cette société?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne peux répondre à cette question supplémentaire ce matin, mais je puis répondre aux précédentes. Le député a parlé de licenciements par la Microsystems au cours de cette période. On m'informe qu'il n'y en a pas eu depuis décembre 1971 et qu'il n'y en aura pas d'autres étant donné que les ventes sont actuellement à la hausse. Il m'avait aussi interrogé à propos du contrôle des fonds que mon ministère affecte à la recherche. De fait, un tel contrôle s'exerce rigoureusement et toutes les dépenses de fonds gouvernementaux font l'objet d'une considération particulière afin d'assurer au Canada les meilleurs résultats possibles. Je pourrais ajouter que l'année dernière 78 p. 100 des ventes de la Microsystems ont été faites à la Northern Electric, mais ce pourcentage baisse avec l'expansion des ventes, surtout à l'étranger. Mon ami a peut-être eu connaissance de la récente entente conclue entre la Microsystems et certaines sociétés japonaises. Les pertes diminuent également, mais cela n'a rien à voir avec ses ventes à la Northern Electric. Ces pertes comprennent les frais d'installation.

M. Lewis: Je sais gré au ministre de sa réponse à ma question l'autre jour. Voudrait-il étudier ce projet de construction d'une usine en Malaisie étant donné que, si je suis bien informé, la fabrication du conducteur nécessite très peu de main-d'œuvre, contrairement au montage. Pourrait-il s'assurer si cette compagnie a l'intention de faire exécuter les travaux de montage à l'usine malaise, ce qui signifierait manifestement moins d'emplois au Canada.

L'hon. M. Pepin: Je vais certainement aller aux renseignements, mais, en principe, il ne faudrait pas empêcher les sociétés canadiennes de s'établir ailleurs dans le monde afin de produire ce qu'elles produisaient déjà au Canada; souvent, c'est ainsi qu'elles pénètrent sur les marchés étrangers.

[M. McCleave.]

M. Lewis: Je comprends que je ne propose pas de nous en arrêter là. Étant donné que la recherche et de développement sont exécutés à même les deniers publics fournis à cette société en vertu du DIP, le ministre veut-il laisser entendre qu'il n'est pas chargé de s'assurer que les emplois restent au Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est évident qu'il s'agit d'une discussion entre le ministre et le député.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

QUÉBEC—LA CONTRIBUTION DES EMPLOYÉS SAISONNIERS—ENTENTE ENTRE LES AUTORITÉS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il dire si une entente est intervenue entre le gouvernement fédéral et celui du Québec en vue de faire contribuer les employés saisonniers du gouvernement du Québec à la Caisse d'assurance-chômage?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je ne connais pas la réponse à cette question, mais je m'en référerai très volontiers au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui est saisi de cette matière.

* * *

L'IMMIGRATION

L'ADMISSION AU CANADA DE PERSHING GERVAIS— DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

[Traduction]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question au sujet de Pershing Gervais, alias Paul Lee Mason. Je constate que le permis ministériel a été révoqué depuis que j'ai soulevé la question à la Chambre, il y a plusieurs jours. Je voudrais poser une question au sujet des conditions d'admission au Canada de cet individu. J'ai ici le dossier des permis ministériels, selon lequel Paul Lee Mason et sa famille ont été reçus au Canada en vertu de l'article 5d) de la loi sur l'immigration. Étant donné que cet article stipule que les personnes qui ont été trouvées coupables de quelque crime impliquant turpitude morale ne peuvent être admises au Canada que par suite d'un arrêté ministériel, le premier ministre voudrait-il déposer l'arrêté en vertu duquel cet homme a été admis au Canada?

• (1120)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas du tout au courant de cette question, sauf que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration m'a dit hier qu'il répondrait aux questions qu'on lui poserait à la Chambre à ce sujet. Je regrette que le député n'ait pas songé à poser sa question hier, en présence du ministre compétent.

M. Baldwin: A ce sujet, monsieur l'Orateur, j'ai donné au premier ministre ou au ministre compétent jusqu'à la fin de semaine pour faire une déclaration qu'ils n'ont pas jugé bon de prononcer. Quoi qu'il en soit, voici une ques-